

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA  
BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil dix Le vendredi 26 mars à 9h30, les membres du conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Gamaches, sous la présidence de M. PECQUERY.
- Cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) sur le bassin versant pour 2010	Etaient présents ce jour : MM. BIGNON, DECORDE, DUHAMEL, JACOB, MAQUET, PECQUERY, SENEAL, VANSEVENANT. Absents excusés : Mmes GAOUYER, HUREL (pouvoir à M. Pecquery), MM. AUBRY, LOIN, JUMEL, MAUGEZ.
DATE DE LA CONVOCATION :	<b><u>- Cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN)</u></b> <b><i>Bilan final 2009</i></b> M <sup>me</sup> BERNIZET indique que la campagne 2009 a été plutôt réussie avec 55 conventions signées (2 dans l'Oise, 16 dans la Somme et 37 dans la Seine-Maritime), ce qui représente environ 965 ha (23 ha dans l'Oise, 272 ha dans la Somme et 670 ha en Seine-Maritime) pour un montant d'environ 11 200 € (à raison de 12,54 €/ha).
8 février 2010	<b><i>Campagne CIPAN 2010</i></b> M. BILLARD rappelle que le 4 <sup>ème</sup> programme d'actions de la directive « nitrates », entré en vigueur au 1 <sup>er</sup> juillet 2009, prévoit un objectif national de couverture totale des sols à la période de lessivage en 2012. Ce programme s'applique aux communes classées en zones vulnérables. Pour notre bassin versant sont classés à ce titre, tout le département de l'Oise et de la Seine-Maritime ainsi que trois communes de la Somme (Fourcigny, Caulières et Lignières Châtelain). Pour atteindre cet objectif, les projets d'arrêtés départementaux prévoient une obligation de couverture de 80% à l'hiver 2010 (atteinte des 100% en 2012).
NOMBRE DE DELEGUES :	Du fait de ce nouveau programme, l'aide que pourra attribuer l'Institution aux agriculteurs exploitant sur des communes en zones vulnérables ne pourra se faire que sur les surfaces qui sont au-delà de ces obligations soit sur les 20% restants.
En exercice	14
Présents	8
Votants	9
	M. SÉNÉCAL note que le rôle de l'EPTB est de mettre en avant des dispositifs de ce type qui ont pour vocation à améliorer la prise en compte du risque de ruissellement sur le bassin mais pas forcément de pérenniser leurs financements.  <i>Au vu de tous ces éléments, le Conseil d'administration ne souhaite pas reconduire la politique de financements des CIPAN pour l'année 2010. Un courrier sera envoyé aux agriculteurs du bassin versant expliquant cette décision. Il aura aussi pour mission de sensibiliser aux outils de lutte contre les ruissellements qui existent et sont promus actuellement par les financeurs (hydraulique douce,...).</i>

**Pour extrait conforme,**

**Le Président de l'Institution,**

**Jacques PECQUERY**